

## Formation Sauveteur Secouriste du Travail (2024)

**DURÉE :** 2 jours (14Heures)

**POUR QUI ?** Tout public

**Dates et Lieu :**

- Dates de formation à convenir entre l'entreprise et l'organisme de formation

- Formation en intra ou en inter entreprises

**MODALITÉ DE LA FORMATION :**  
Présentiel

**ACCUEIL PSH :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap.  
Moyen de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné :

Mme Piquet Christelle 06.50.24.53.11

**VALIDATION DE LA FORMATION :**

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS

Un certificat SST sera délivré aux participants ayant participé à la totalité de la formation satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives (sinon remise d'une attestation de présence/formation uniquement)

**Tarifs (TVA 20%) :**  
Tarif forfaitaire 290 HT par personne

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (=MAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

### Votre Formation

**Prérequis :** Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail, sans prérequis particulier.

### Objectifs :

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est :

- de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.
- D'identifier les risques

### Qui dispense cette formation ?

Cette formation et son recyclage sont dispensés par un **formateur SST** certifié par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

Tous nos formateurs sont titulaires de plusieurs certificats délivrés par une autorité de tutelle compétente. Ils sont également soumis à un maintien régulier de leurs niveaux de connaissances et de leurs techniques pédagogiques. Très pédagogues, nous garantissons une réelle interactivité avec les stagiaires durant les formations

**Programme de Formation** (selon les critères élaborés par l'INRS) : FICHE RS5801 France compétences

### Le Sauveteur Secouriste du Travail

- Identifier son rôle en tant que secouriste
- Identifier son rôle en tant que "préventeur" dans son entreprise

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

## Rechercher les dangers persistants pour protéger

---

- Rendre le **SST** capable de « Protéger »
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime.
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels

## De « Protéger » à « Prévenir »

---

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'**accident du travail**) qu'en matière de « **prévention** » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des **SST**. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

### Examiner la victime et Faire Alerter

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

### De "Faire Alerter" à "Informer"

Rendre compte sur les dangers identifiés (ou sur les situations dangereuses repérées) et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

## Secourir

---

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

## Situations inhérentes aux risques spécifiques

---

*On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du **SST (Sauveteur Secouriste du Travail)**, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.*

## Utilisation du DSA : Défibrillateur Semi-Automatique ou DAE : Défibrillateur Automatisé Externe

---

### Partie Pratique :

- Procédure opérationnelle d'utilisation du DAE
- Conditions d'utilisation (sécurité)
- Recueil et transmissions de données
- Cas concret

### Partie Théorique :

- La défibrillation automatisée externe (historique)
- L'arrêt cardio-respiratoire
- La chaîne de survie
- La réanimation cardio-respiratoire
- Le défibrillateur

## Matériel Pédagogique

---

### Outils Pédagogique :

- Plan d'intervention + Pictogrammes
- Plan d'actions Prévention + Pictogrammes
- Grille de certification des compétences du SST (INRS).

### Matériel de simulation et d'apprentissage :

- Un défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequin avec peaux de visage individuelles :
  - Mannequin RCP Adulte
  - Mannequin RCP Enfant
  - Mannequin RCP nourrisson

## Objectif Pédagogique

---

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent savoir :

- Être en mesure de porter secours lors d'un accident et participer à la prévention des risques dans l'entreprise
- Mettre en application les compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Obtenir un certificat SST pour une durée de 2 ans

## Modalités D'évaluation des SST

---

- Mise en situation, évaluation formative réalisée tout au long de la formation.
- Évaluation certificative : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle

- Un certificat, valable pour une durée de 2 ans, de Sauveteur Secouriste du Travail (carte SST) sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs. Le candidat n'ayant pas obtenu une évaluation favorable, se verra délivrer une attestation de suivi de formation.

**Chaque entreprise ayant envoyé un ou plusieurs salariés en formation recevra, au terme de la formation, une facture au prorata du nombre de salarié formés. Tout désistement en cours de stage donnera lieu à une pénalité de 100%.**